

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation : 02/04/2024

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date de publication : 03/04/2024

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Délibération n° 2024-026

Le **09 avril 2024** à 19 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (13) :

AIME-LA-PLAGNE :

M. Laurent DESBRINI, titulaire.

M. Michel GENETTAZ, titulaire.

Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.

M. Xavier URBAIN, suppléant (de Pascal VALENTIN).

CHAMPAGNY :

M. Xavier BRONNER, titulaire.

M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.

M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Nathalie BENOIT, suppléante (de Fabienne ASTIER).

M. Jean-Luc BOCH, titulaire.

M. Pierre OUGIER, titulaire.

M. Romain ROCHET, titulaire.

M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.

M. Christian VIBERT, titulaire.

Excusés (5) : Mmes Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne et Fabienne ASTIER suppléée par Nathalie BENOIT suppléante de La Plagne Tarentaise.
MM. Pascal VALENTIN suppléé par Xavier URBAIN suppléant d'Aime-la-Plagne, Olivier CHENU, suppléant de Champagny et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

OBJET : finances : subventions et cotisations 2024 aux clubs sportifs et associations.

M. le Vice-président délégué aux finances :

Considérant les demandes connues à ce jour : CBLS, Clubs des sports de La Grande Plagne, ANMSM, ANENA et association Bob-luge,

Vu la délibération 2024-025 du présent comité syndical

M. BOCH quitte la salle.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Hors la présence de M. BOCH.

Accepte de verser les subventions et cotisations en 2024 comme suit :

ASSOCIATION/CLUBS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2024	MONTANT DE LA COTISATION 2024
CBLS	22.000 €	
CLUB DES SPORTS LA PLAGNE (adhérents)	6.050 €	
CLUB DES SPORTS MONTALBERT	3.700 €	
CLUB DES SPORTS MONTCHAVIN	1.450 €	
CLUB DES SPORTS CHAMPAGNY	1.350 €	
CLUB DES SPORTS LA PLAGNE (charges tour)	4.500 €	
ASSOCIATION BOB LUGE	113.000 €	24.000 €
ANMSM		113.500 €
ANENA		2.000 €
TOTAUX	152.050 €	139.500 €

Confirme que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2024 du SIGP.

Note que des demandes émanant d'autres structures éligibles pourraient être reçues et prises en considération.

Charge le président de notifier la présente délibération aux bénéficiaires et à Mme la Trésorière syndicale de Moûtiers.

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,
M. Christian VIBERT



Le Président,
M. Jean-Luc BOCH



Cet acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la publication de cet acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.